

Nîmes, le 29 juin 2020

Groupement Fonctionnel Risques-Analyse-Planification

REF : GF RAP/N°20-300/DP/MLDS

Affaire suivie par le Commandant P. DUPUIS

p.dupuis@sdis30.fr

Tél : 04.66.63.36.37

Fax : 04.66.63.37.37

Poste : 5370



Mairie de Remoulins
71 Avenue Geoffroy Perret
30210 Remoulins

Monsieur le Maire,

Par courrier du 09 juin 2020, vous sollicitez l'avis du SDIS30 sur votre projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) déposé en préfecture le 08 juin 2020.

Après étude de celui-ci, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs points :

- 1) Document 1-1-RdP-remoulins V2, Chapitre 1.6.6. Protection contre l'incendie à modifier en tenant compte des éléments suivants :

- a. La desserte des bâtiments

Les bâtiments, immeubles et constructions de toutes sortes doivent être accessibles en permanence aux engins de secours et de lutte contre l'incendie.

Pour vous aider, le SDIS30 a écrit un guide relatif à la desserte (annexe1), fixant les obligations et recommandations en fonction des risques à défendre.

- b. La défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) validé par le Préfet du Gard fixe l'ensemble des mesures relatives aux points d'eau qui participent à la protection des bâtiments contre l'incendie.

Le dimensionnement de la DECI se fonde sur l'analyse des risques en s'appuyant sur une grille d'évaluation disponible pour vos services sur le site :

<https://hydroweb.sdis30.fr>

Nom d'utilisateur : « visiteur » sans mot de passe.

- 2) Prise en compte des risques naturels.

Le département du GARD étant soumis à des risques naturels forts, la prise en compte du risque inondation (PPRi) et des mesures de protection de la forêt en cas d'incendie (PDPFCI) est fondamentale

Par conséquent, en fonction des zonages proposés dans votre projet de PLU et notamment pour les zones d'urbanisation future, il vous est demandé d'intégrer l'ensemble des problématiques évoquées. Le SDIS 30 reste votre conseiller technique pour tout complément d'information sur son domaine de compétence.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Groupement Fonctionnel
Risques-Analyse-Planification



Commandant E. GUIBOUD-RIBAUD